



Communiqué

Indépendance de la justice : un pilier de la République et de l'Etat de droit.

Paris, le 22 avril 2025

Depuis quelques semaines, nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens ressentent inquiétude et indignation. Des propos de responsables politiques tendent à remettre en cause l'institution judiciaire. Ces attaques plus ou moins frontales semblent gagner en intensité, relayées par des réseaux médiatiques mal intentionnés, porteurs de divisions et de troubles. Une brèche s'ouvre dans notre pacte républicain.

En remettant en cause son bienfondé, un certain nombre de dirigeants politiques s'est désolidarisé d'une décision de Justice rendue le lundi 31 mars à l'encontre de cadres d'un parti politique, le Rassemblement National. En cela, ils ont commis davantage qu'une entrave à la bonne marche de l'institution judiciaire : ils commettent une faute.

La loi Sapin II sur laquelle prend appui cette décision de Justice a été votée en 2016. Elle s'applique donc et doit s'appliquer à l'ensemble des concitoyens. Remettre en cause son application à tous les justiciables va à l'encontre de la décision des représentants du peuple. Et porte atteinte au principe cardinal d'égalité devant la loi garanti dans un État de droit. Ce faisant, ils fragilisent la République à un moment où il nous faut la défendre.

L'histoire nous enseigne que toute atteinte à l'indépendance des magistrats et à la légitimité de leurs décisions signe un recul de la République, qui au contraire, pour demeurer fidèle à ses idéaux, doit garantir aux citoyens et citoyennes une justice indépendante, sans interférences, au-delà des intérêts particuliers.

Dans ce contexte, le Grand Orient de France et la Grande Loge Mixte de France rappellent que la séparation des pouvoirs constitue un socle intangible de notre démocratie républicaine. La justice ne doit être ni affaiblie par des attaques, ni instrumentalisée à des fins partisans remettant en cause son impartialité.

Le Grand Orient de France et la Grande Loge Mixte de France, fidèles à leurs principes issus de la philosophie des Lumières, par leur histoire inséparable de notre République, indivisible, laïque, démocratique et sociale, réaffirment avec force leur attachement indéfectible à l'indépendance de la Justice. C'est une condition essentielle au bon fonctionnement de l'État de droit et à la garantie des libertés fondamentales.

Le Grand Orient de France et la Grande Loge Mixte de France appellent l'ensemble des responsables politiques à préserver l'intégrité de notre État de droit et à renforcer la confiance des citoyens dans l'institution judiciaire en respectant les principes de transparence, d'équité et d'impartialité de celle-ci.

Le Grand Orient de France et la Grande Loge Mixte de France seront toujours les défenseurs de notre République et de ses institutions démocratiques. L'attachement de leurs membres à la préservation de ses fondements est indéfectible.